



POLITIQUE ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

La santé et la sécurité des participants sont une priorité pour le camp.

Déclaration obligatoire :

Les parents doivent informer le camp de toute condition médicale, allergie ou médication nécessitant une intervention durant les heures du camp.

Identification des médicaments :

- être remis directement à un responsable;
- être dans leur contenant d'origine;
- être clairement identifiés au nom de l'enfant;
- être accompagnés des instructions nécessaires.

Administration :

Les médicaments seront administrés uniquement selon les directives fournies par les parents ou prescrites par un professionnel de la santé.

Médicaments d'urgence :

Les médicaments d'urgence (Épipen, inhalateur, etc.) doivent être signalés dès l'arrivée de l'enfant au camp.

Conservation :

Les médicaments seront conservés dans un endroit sécuritaire et accessible uniquement au personnel autorisé.